



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00037

Numéro SIREN : 444 674 816

Nom ou dénomination : SAS ORIAL

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2014 sous le numéro de dépôt A2014/031645

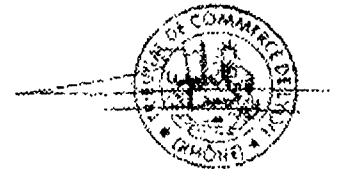
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 31645
LYON



4555183

Dénomination : SAS ORIAL
Adresse : 12 et 15 quai du Commerce 69009 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2003B00037
n° d'identification : 444 674 816
n° de dépôt : A2014/031645
Date du dépôt : 22/12/2014

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale mixte du 03/11/2014



4555183

SAS ORIAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.545.381 euros
Siège Social : LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce
444.674.816 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 NOVEMBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze,
Et le lundi trois novembre à 19 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain AIGLOZ.

La société ORIAL DEVELOPPEMENT représentée par Monsieur Sylvain AIGLOZ,

l'Associé, représentant tant par lui-même que comme mandataire, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Est choisi comme secrétaire : Monsieur Bertrand SIMON.

Monsieur Serge BOTTOLI représentant le Cabinet ESCOFFIER, Commissaire aux Comptes titulaire, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 3.545.381 actions sur les 3.545.381 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur Christian RUYSSSEN, en qualité de Directeur Général,
.....

Le Président donne lecture de son rapport, puis déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Partie Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de désigner à compter de ce jour, aux fonctions de Directeur Général de la SAS ORIAL :

- Monsieur Christian RUYSSSEN,
demeurant 23 Route de Poleymieux – 69270 COUZON AU MONT D'OR,

et ce, pour la durée du mandat du Président.

Par conséquent, et suite à cette nomination, les fonctions de Directeur Général de la SAS ORIAL sont exercées par :

- Madame Bernadette RENARD,
- Monsieur Bertrand SIMON,
- Monsieur Daniel PATOUILLARD,
- et par Monsieur Christian RUYSSSEN.

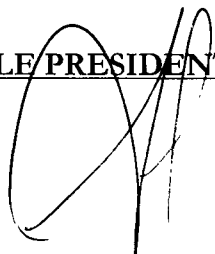
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

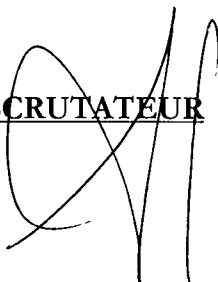
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT



LE SCRUTATEUR



LE SECRETAIRE

